



Dans le cadre de la politique belge de coopération au développement, le ministre chargé de la Coopération au développement et la Direction générale de la Coopération au Développement confient aux établissements d'enseignement supérieur belges la mise au point de **formations post graduées** (masters complémentaires) et de **stages de perfectionnement** qui s'adressent spécifiquement aux **personnes-ressources des pays en développement**

.

<http://www.cud.be/content/view/333/202>